

Et il est

Réolu: Que le Greffier de la Cité soit prié d'écrire, au nom de ce Conseil, au lieutenant colonel Gordon, officier commandant du district, pour lui demander qu'on fasse don à la Ville de Montréal d'une batterie de canons pour cette fin.

20.—Sur proposition de M. l'échevin BOYD, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

Réolu: Que le Bureau des Commissaires étudie la question de l'établissement d'une batterie dans le parc Mount Royal pour tirer des salves et qu'un état estimatif des dépenses que cela nécessiterait soit préparé et soumis au Conseil.

21.—Sur proposition de M. l'échevin DEGURE, appuyé par M. l'échevin DRUMMOND, il est

Réolu: Que le Bureau des Commissaires adopte les mesures nécessaires pour que des barrières soient placées à l'endroit où la voie du chemin de fer Canadien du Pacifique croise le chemin principal dans le quartier Côte-des-Neiges.

22.—Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LAMOUREUX, il est

Réolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de faire publier dans la Gazette Municipale, d'ici à 15 jours, toutes les soumissions reçues pour matériaux et travaux de voirie, avec indication des prix, ainsi que les noms des adjudicataires pour lesdts matériaux et travaux.

23.—Sur proposition de M. l'échevin EMARD, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Réolu: Que la Compagnie des Tramways de Montréal reçoive ordre de construire une voie ferrée double à partir de sa voie au pont du canal Lachine, dans le quartier St-Paul, le long de la rue St-Patrice en allant vers l'ouest jusqu'à la rue Davidson et le long de la rue Davidson en allant vers le sud jusqu'à la rue Allard, et d'y établir et maintenir un service de tramway suivant les termes et conditions mentionnés dans le règlement No 210.

24.—Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Réolu: Que le département en Loi ainsi que l'avocat consultant de la Cité soient priés de donner leur opinion sur la question de savoir si la municipalité de la Longue-Pointe avait le pouvoir et le droit d'accorder à la Compagnie Foncière Suburbaine une limitation de taxe pour un temps indéterminé.

#### RAPPORTS.

25.—Du Bureau des Commissaires, pour autoriser le maire et le Greffier de la Cité à signer un contrat pour l'admission des phthisiques à l'hôpital des incurables.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GARCEAU, il est

Réolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté, subordonné à l'approbation du Département en Loi.

26.—Du Bureau des Commissaires, concernant les personnes qui se sont distinguées lors du désastre du "Herald".

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GARCEAU, il est

Réolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

27.—Du Bureau des Commissaires, pour adjuger l'entreprise de la construction d'un égout, à Rosemont, à MM. Glibert et Payne.

Proposé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROUX,

Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Proposé en amendement par M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin LAMOUREUX,

Que les travaux mentionnés dans ledit rapport soient exécutés à la journée et non pas à l'entreprise, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

Pour: Lamoureux, Gauvin, Garceau, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Larivière.—9.

Contre: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Carter, Dandurand, Boyd, Roux, Brodeur, Monahan, Judge, Bastien, Emard, Lussier, Deguire, Drummond.—16.

Ainsi, il est rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

And it was

*Resolved:* That the City Clerk be instructed to write on behalf of this Council to Lieut.-Col. Gordon, District Officer Commanding, requesting that a battery of guns be donated to the City of Montreal for this purpose.

20.—On motion of Ald. BOYD, seconded by Ald. ROBINSON, it was

*Resolved:* That the Board of Commissioners consider the question of erecting a battery on Mount Royal Park for general saluting purposes and that an estimate of the cost of the same be prepared and submitted to Council.

21.—On motion of Ald. DEGUIRE, seconded by Ald. DRUMMOND, it was

*Resolved:* That the Board of Commissioners adopt the necessary measures to provide gates at the point crossed by the C. P. R., in Côte des Neiges Ward.

22.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LAMOUREUX, it was

*Resolved:* That the Board of Commissioners be requested to publish, within the next fortnight, in the Municipal Gazette, all tenders received with prices for material and work for the Road Department, as well as the names of the successful tenderers for said material and work.

23.—On motion of Ald. EMARD, seconded by Ald. BASTIEN, it was

*Resolved:* That the Montreal Street Railway Company be ordered to construct a double track line of railway from its tracks at Lachine Canal bridge in St-Paul Ward, along St-Patrick Street westward to Davidson Street and along Davidson Street southward to Allard Street, and to establish and operate thereon a service on the terms and conditions set forth in By-Law No 210.

24.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

*Resolved:* That the Law Department, with the Consulting City Attorney, be requested to give their opinion as to whether the Municipality of Longue-Pointe had the power and right to grant a limitation of taxation for an indefinite period to the Company known as "La Cie Foncière Suburbaine".

#### REPORTS.

25.—From Board of Commissioners to authorize the Mayor and City Clerk to sign a contract for the admission of consumptives to the Hospital for incurables.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GARCEAU, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted, subject to the approval of the Law Department.

26.—From Board of Commissioners concerning the persons who distinguished themselves at the Herald disaster.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GARCEAU, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

27.—From Board of Commissioners to award the contract for the construction of a sewer in Rosemont to Messrs Glibert and Payne.

Moved by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROUX, That said report be received and adopted,

Moved in amendment by Ald. TETREAU, seconded by Ald. LAMOUREUX,

That the work provided for in said report be performed by day labor and not by contract, and that, so amended, said report be adopted.

Said amendment being put, the Council divided:

*Yeas:* Lamoureux, Gauvin, Garceau, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Larivière.—9.

*Nays:* L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Carter, Dandurand, Boyd, Roux, Brodeur, Monahan, Judge, Bastien, Emard, Lussier, Deguire, Drummond.—16.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried and